



**NATIONS UNIES**



56379



**Distr.: LIMITEE**

**E/ECA/ACW/EM/FFWCW/98/4**

**mars 1996**

**FRANCAIS**

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**Original: ANGLAIS**

---

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

*Réunion d'experts sur le suivi de  
la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes*

**1 - 2 mars 1996**

**Addis-Abeba (Ethiopie)**

**PROJET DE CADRE DE MISE EN OEUVRE  
DES PLATE-FORMES D'ACTION MONDIALE ET AFRICAINE**

**TABLE DES MATIERES**

**I. INTRODUCTION**

**II. OBJECTIFS**

**III. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE**

- a) *Sensibilisation sur les plateformes d'action et diffusion de leur contenu*
- b) *Elaboration de plans nationaux d'action pour la mise en oeuvre des plateformes d'action*
- c) *Priorité et stratégies de mobilisation des ressources*
- d) *Mise sur pied de mécanismes de coordination et meilleure approche pour aborder les domaines critiques de préoccupation*
- e) *Suivi et évaluation de la mise en oeuvre par le Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (CRAC)*

**PROJET DE CADRE POUR LA MISE EN OEUVRE  
DES PLATE-FORMES MONDIALE ET REGIONALE D'ACTION  
DANS LA REGION AFRICAINE**

**I. INTRODUCTION**

*La quatrième Conférence mondiale sur les Femmes tenue à Beijing en septembre 1995 a appelé l'attention de la communauté internationale sur douze domaines critiques de préoccupation qui doivent faire l'objet d'efforts soutenus en vue de l'accélération de l'épanouissement de la femme. Ces domaines critiques sont d'une grande importance pour l'Afrique puisqu'ils coïncident avec ceux qui ont été identifiés dans la Plate-forme d'action africaine, la Position commune africaine pour la promotion de la femme adoptée par les Etats membres africains en 1994 à Dakar (Sénégal) lors de la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes, et entérinée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA en juin 1995.*

*Les domaines critiques identifiés dans la plate-forme mondiale d'action sont les suivants :*

*La persistance de la pauvreté, qui pèse de plus en plus sur les femmes; l'accès inégal à l'éducation et à la formation, et les disparités et insuffisances dans ce domaine; la violence à l'égard des femmes; les effets des conflits armés et autres sur les femmes, notamment celles qui vivent sous occupation étrangère; l'inégalité face aux structures et politiques économiques, à toutes les formes d'activités de production et à l'accès aux ressources; le partage inégal, entre les hommes et les femmes, du pouvoir et des responsabilités de décision à tous les niveaux; l'insuffisance des mécanismes de promotion de la femme à tous les niveaux; le non-respect des droits fondamentaux des femmes et les carences en matière de promotion et de protection de ces droits; les images stéréotypées des femmes et l'inégalité de l'accès et de la participation à tous les systèmes de communication, en particulier les médias; les disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de la gestion*

*des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement; la persistance de la discrimination à l'égard des petites filles et des violations de leurs droits fondamentaux.*

*Les domaines identifiés dans la Plate-forme africaine d'action sont les suivants :*

*La pauvreté chez les femmes, leur sécurité alimentaire insuffisante et leur manque de pouvoir économique; l'accès insuffisant des femmes à l'éducation, à la formation, ainsi qu'à la science et à la technologie; le rôle vital des femmes dans la culture, la famille et la socialisation; l'amélioration de la santé des femmes et de la santé en matière de procréation, y compris la planification familiale et les programmes en faveur des populations; les rapports entre les femmes et l'environnement et leur rôle dans la gestion des ressources naturelles; la participation des femmes au processus de paix; l'émancipation politique des femmes; les droits reconnus aux femmes par la loi et leurs droits individuels; l'élaboration et l'utilisation généralisées de données détaillées par sexe; les femmes, la communication, l'information et les arts; la petite fille.*

*Plusieurs délégations africaines se sont engagées à Beijing à veiller à une mise en oeuvre effective des plate-formes. Sous réserve des priorités, contraintes et réalités nationales, les engagements visent généralement l'accès à l'éducation, la participation accrue des femmes au processus de prise de décisions, aux réformes politiques, ainsi qu'à la recherche de solutions pour résoudre ou atténuer le problème de la violence à l'égard des femmes.*

*Compte tenu de ce qui précède, le présent document vise à faciliter l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre prenant en compte l'environnement politique, économique et social sur le continent.*

## **II. OBJECTIFS**

*Les principaux objectifs du présent document sont les suivants :*

- a) *Fournir un cadre de mise en oeuvre permettant d'honorer concrètement les engagements pris à Beijing, et*
- b) *Proposer les mesures à prendre pour atteindre les objectifs énoncés dans les plateformes mondiale et régionale d'action.*

## **III. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE**

*Les facteurs décisifs dans la mise en oeuvre des plateformes mondiale et régionale d'action dans la région africaine sont la ferme volonté politique des gouvernements et la nécessité pour ceux-ci de s'engager dans un partenariat avec la société civile, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et la communauté internationale, afin de garantir la mobilisation de ressources financières suffisantes et la répartition équitable des responsabilités. La deuxième condition requise porte sur la participation concertée des hommes et des femmes aux politiques, programmes et initiatives des divers secteurs d'activités de développement.*

*Il est également nécessaire d'établir des priorités dans les actions à entreprendre pour faire face aux domaines les plus critiques dans la région. Toutefois, étant donné les chevauchements plus ou moins marqués entre ces divers domaines de préoccupation, seule une stratégie de mise en oeuvre incorporant ces domaines critiques dans des programmes et projets intégrés se révélera efficace et présentera un bon rapport coût/efficacité. De tels modules de mise en oeuvre sont aussi de nature à avoir un plus grand impact sur la vie des femmes africaines. Les programmes intégrés et liés de manière intrinsèque devraient comporter des mécanismes autonomes de suivi et d'évaluation en vue de l'évaluation régulière de leur impact sur les femmes et sur la prise en compte des hommes et des femmes dans le processus global de développement.*

*L'approche proposée pour la mise en oeuvre d'une telle stratégie repose essentiellement sur les volets suivants :*

- a) *Sensibilisation sur les plate-formes et diffusion de leur contenu;*
- b) *Elaboration de plans nationaux d'action pour la mise en oeuvre des plate-formes d'action;*
- c) *Priorités et stratégies de mobilisation des ressources;*
- d) *Etablissement de mécanismes de coordination et meilleure façon d'aborder les principaux domaines de préoccupation;*
- e) *Mécanismes pour le contrôle et l'évaluation de la mise en oeuvre par le Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (CRAC).*

a) **Sensibilisation sur le contenu des plate-formes d'action**

*La parfaite compréhension du contenu des plate-formes d'action constitue la clé du succès de leur mise en oeuvre. A cet égard, les éléments suivants devraient guider les actions aux niveaux national et régional :*

*La sensibilisation aux Plates-formes doit permettre d'informer mais, surtout, d'instaurer la concertation sur la place et le rôle que chaque société était prête à accepter pour les hommes et les femmes. La Plate-forme africaine pouvait servir d'instrument pour ce dialogue.*

Au niveau national

a) *Les différentes cibles doivent être clairement identifiées et les méthodologies appropriées utilisées pour chaque catégorie de cible.*

b) *La sensibilisation doit être un processus continu particulièrement auprès des décideurs et planificateurs qui doivent être familiarisés avec les problèmes de "genre".*

c) *Des indicateurs de mesure de l'impact de la sensibilisation doivent être prévus.*

d) *Le mécanisme national de promotion de la femme doit assurer une coordination efficace des activités de sensibilisation. Toutefois, les départements sectoriels doivent être responsabilisés dans la sensibilisation de leurs propres agents et de leurs groupes cibles.*

i) *La CEA devrait mettre en place une banque de données sur les expériences des Etats membres et diffuser les informations recueillies afin qu'elles servent de modèles. Les experts ont en outre souligné la nécessité d'utiliser dès à présent toutes les ressources, les structures et les canaux de communication existants pour la sensibilisation.*

ii) *Des personnalités éminentes du continent devraient être impliquées dans la sensibilisation. Mme Mongella devrait en sa qualité de Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes continuer à jouer le rôle de plaidoyer pour la mise en oeuvre effective des Plates-formes d'action.*

iii) *Le Bureau de la Conférence régionale de Dakar devrait jouer le rôle de premier plan dans toutes les activités de plaidoyer aux niveaux régional et international. Les membres du Bureau devraient faire partie de leurs délégations nationales aux prochaines réunions de l'OUA au Sommet pour faire le "lobbying" nécessaire auprès des instances politiques de l'OUA.*

b) **Elaboration de plans nationaux pour la mise en oeuvre des plate-formes d'action**

*Il importe que tous les Etats membres élaborent, sur la base des plate-formes d'action, des plans de mise en oeuvre tenant compte des paramètres et des priorités en matière de développement, tout comme de la situation politique et socio-économique du pays. Le processus d'élaboration de plans nationaux devrait comporter des approches participatives associant autant que possible les communautés locales, les différents ministères, les ONG, le secteur privé et les partenaires de développement.*

*On trouvera ci-après des directives pour les plans nationaux d'action en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial et de la Plate-forme d'action africaine :*

a) *Les plans nationaux doivent avoir un caractère multisectoriel et préciser les objectifs spécifiques à atteindre, les indicateurs de progrès ainsi que les délais de réalisation. Ces plans doivent également prendre en considération les besoins immédiats et stratégiques des femmes, tout comme ils doivent être intégrés dans le processus de planification du développement national et sectoriel;*

b) *La responsabilité de l'élaboration du plan national devait être clairement définie. Un organe multidisciplinaire devrait veiller à ce que les secteurs de la société, dans leur ensemble, y contribuent. Il assurera la coordination générale pour le suivi de la mise en oeuvre du plan;*

c) *La mise en oeuvre sera assurée par les différents ministères concernés et non pas seulement par le mécanisme national chargé des femmes. Les ministères sectoriels devront être sensibilisés à l'importance du Programme d'action et de la Plate-forme d'action de manière à mettre en oeuvre les actions relevant de leur domaine de compétence;*

d) *Il est nécessaire d'établir et de créer une institution étoffée de contrôle et d'évaluation périodiques des progrès enregistrés par le mécanisme national chargé des femmes, les ministères et départements sectoriels et les ONG. Il devrait aussi élaborer des données détaillées selon les sexes;*



e) *Les plans nationaux doivent refléter les priorités nationales dans le cadre d'un processus consultatif auquel participera l'ensemble des acteurs, y compris la société civile et les partenaires financiers, qui seront ainsi encouragés à participer à la mise en oeuvre de ces plans;*

f) *La stratégie de mise en oeuvre du plan d'action national doit faire prédominer les spécificités féminines dans l'ensemble des secteurs des programmes nationaux. Une analyse des plans actuels devra être entreprise de manière à tenir compte des spécificités féminines. Il y a également lieu de mobiliser le secteur privé dans la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action;*

g) *En raison du fait que les plans et programmes nationaux subissent l'influence d'éléments extérieurs, par exemple le Fonds monétaire international la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux, la question de l'égalité entre sexes doit être avancée comme condition, parmi d'autres, pour négocier l'obtention de ressources extérieures;*

h) *Les mécanismes nationaux et les réseaux d'ONG doivent examiner les cadres juridiques nationaux et mettre à jour les contradictions et incompatibilités avec le Programme d'action et la Plate-forme d'action;*

i) *Il est nécessaire de délimiter clairement les responsabilités des différents acteurs dans la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du Programme d'action et de la Plate-forme d'action;*

j) *Des efforts particuliers doivent être déployés pour renforcer la capacité et les connaissances, en matière de disparités entre sexes, des planificateurs dans les ministères sectoriels, des mécanismes nationaux et des ONG chargés de la mise en oeuvre;*

k) *Dans la planification de leurs actions, les ministères concernés doivent intégrer les éléments du Programme d'action et de la Plate-forme d'action qui concernent leur domaine d'activité et prévoir dans leurs budgets les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de ces activités;*

l) Il est plus stratégique d'élaborer, au niveau régional, un programme politique comportant des objectifs spécifiques que les gouvernements africains devront atteindre dans des délais fixés; par exemple "l'approvisionnement en eau en l'an 2000";

m) Rôle des mécanismes nationaux : Dans la mise en oeuvre des plans d'action, les mécanismes nationaux devraient jouer un rôle de suivi important. Pour ce faire, ils devront être sensiblement renforcés sur le plan financier;

n) Rôle de la CEA : Le Centre africain pour la femme devra fournir des informations sur les mesures mises en oeuvre par les gouvernements, des directives sur les méthodes d'action dans différents domaines, des renseignements sur les expériences des autres pays ainsi que toute autre information pertinente sur la mise en oeuvre de la Plate-forme africaine d'action et du Programme d'action mondial.

La CEA dans son ensemble devrait s'engager à mettre en oeuvre la Plate-forme d'action.

#### Priorités et stratégies de mobilisation des ressources

Un important facteur pour bien mettre en oeuvre les plate-formes d'action est de disposer de ressources humaines, matérielles et financières adéquates.

Il ne faudrait pas être tributaire seulement des partenaires de développement traditionnels, il faudrait aussi qu'il y ait des efforts spéciaux de mobilisation des ressources devraient être déployés aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur.

#### Au niveau national

a) Les mécanismes nationaux devraient mieux s'informer et s'impliquer dans les négociations de financement au niveau national et international (Conférences budgétaires, tables rondes avec les bailleurs, commissions mixtes etc...).

b) *De nouveaux cadres de consultation entre les différents acteurs (gouvernementaux, non gouvernementaux) devraient être instaurés pour éviter la compétition dans la recherche des financements;*

c) *Les sources nouvelles de financement (secteur privé, impôt sur l'armement, taxe sur l'environnement) devraient être identifiées et être judicieusement exploitées. De même, une action vigoureuse devrait être menée pour réduire les gaspillages de ressources (réunions multiples, mauvaise gestion des biens publics etc...) et réorienter ces ressources vers les dépenses opérationnelles.*

d) *Le concours des femmes parlementaires doit être recherché à toutes les étapes allant de la préparation jusqu'à l'approbation des budgets, en vue de s'assurer que les mécanismes de promotion de la femme bénéficient de ressources adéquates et que les départements sectoriels prennent en charge les besoins et préoccupations des femmes.*

#### Au niveau régional

a) *La CEA devrait mettre en place un groupe d'experts multidisciplinaires chargé de produire un rapport clair et accessible sur le problème de la dette, les programmes d'ajustement structurel et leurs incidences sur les femmes. Ce rapport portera aussi sur la nature et la faisabilité des mesures d'allègement qui sont déjà envisagées, telles que l'annulation, la réduction, la conversion de la dette, en se référant aux expériences déjà tentées par l'UNICEF. Le rapport de ce groupe pourrait être présenté à la réunion Post-Beijing de Kampala.*

b) *Les gouvernements devraient analyser la situation de leur dette de manière à permettre des échanges de vue sur la question au cours de la réunion de Kampala.*

c) *La CEA devrait créer un cadre d'échanges qui permette de construire un discours des femmes sur l'économie et le développement qui reflète leur vision à long terme de la société. Ce serait un espace de réflexion et de propositions sur les enjeux du développement dans le contexte de la mondialisation de l'économie.*

d) *La CEA devrait intervenir de façon plus agressive auprès des institutions internationales pour la mobilisation des ressources. A cet égard, elle devrait faire le lobbying auprès des institutions telles que le FMI, la Banque mondiale pour que leurs programmes servent d'outils de mise en oeuvre effective des Plates-formes d'action.*

e) *L'OUA, la CEA et la BAD ainsi que les institutions sous-régionales de même nature devraient préconiser, dans les meilleurs délais, des réformes économiques qui profitent réellement à l'Afrique.*

*Etablissement de mécanismes de coordination et meilleure façon d'aborder les principaux domaines de préoccupation*

*Pour la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action, il faut commencer par le renforcement et une utilisation efficace des mécanismes institutionnels à l'appui des programmes de promotion de la femme. Les directives proposées ci-après ont pour objet de souligner la nécessité de tels mécanismes et ce qu'il faudrait faire pour les rendre plus efficaces dans la réalisation des objectifs de la Plate-forme d'action.*

A. *Niveau national*

a) *Coordination*

- i) *Renforcer les mécanismes nationaux là où il en existe et en créer là où il n'en existe pas, afin de les amener à jouer un rôle de coordination dans la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action;*
- ii) *Les mécanismes nationaux devraient occuper une position susceptible de leur donner la capacité et le poids politique nécessaires pour influencer sur les politiques et programmes.*

iii) *Les mécanismes nationaux devraient jouer un rôle de sensibilisation, notamment en matière d'allocations budgétaires pour la mise en oeuvre de la Plate-forme ainsi que de formulation, d'examen et d'analyse des politiques;*

b) *Suivi et évaluation*

i) *Chaque ministère sectoriel devrait disposer de son propre mécanisme de contrôle et d'évaluation;*

ii) *Les mécanismes nationaux pour les femmes ne devraient pas à eux seuls assumer la responsabilité de la mise en oeuvre; ils devraient coordonner cette mise en oeuvre;*

iii) *Un mécanisme de contrôle et d'évaluation, qui soit multisectoriel et englobe les ONG, devrait être mis sur pied pour suivre la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action.*

B. *Mécanismes sous-régionaux*

a) *Les mécanismes sous-régionaux, pour la coordination, le suivi et l'évaluation devraient être créés et ceux qui existent renforcer, en plus du renforcement des mécanismes régionaux,*

b) *Il faudrait identifier des ONG assez fortes et leur confier la responsabilité de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action en ce qui concerne des questions spécifiques;*

c) *D'autres organisations sous-régionales telles que le COMESA, la CEDEAO, la SADC devraient jouer un rôle dans la mise en oeuvre, le contrôle et l'évaluation du Programme d'action mondial et de la Plate-forme d'action africaine.*

C. Niveau régional

a) *L'OUA en tant qu'organe politique régional au niveau le plus élevé et la CEA en tant qu'organe technique devraient jouer un rôle important de coordonnateur et de catalyseur dans la mise en oeuvre du Programme d'action mondial et de la Plate-forme d'action africaine.*

b) Rôle de suivi et d'évaluation

- i) *La CEA devrait compiler des informations sur les engagements des gouvernements et demander des rapports sur les mesures qu'ils ont prises jusqu'ici et sur l'état de mise en oeuvre du Programme d'action mondial et de la Plate-forme d'action africaine;*
- ii) *La CEA devrait établir une base de données concernant l'ensemble des activités, proposer des modèles de plan d'action et partager cette information avec les pays;*
- iii) *La CEA devrait examiner les engagements pris dans la Plate-forme d'action par les donateurs et d'autres institutions auxquels elle rappellera la nécessité de les honorer;*
- iv) *La CEA devrait faire appel aux experts disponibles dans la région.*

Suivi et évaluation de la mise en oeuvre par le Comité régional africain de coordination (CRAC)

*Le CRAC a été chargé, dans la Plate-forme d'action africaine, d'assurer le suivi de la mise en oeuvre, dans la région, du Programme d'action mondial et de la Plate-forme d'action africaine. Il doit être revu et redynamisé de façon à pouvoir s'acquitter efficacement de ses responsabilités.*

a) *Le rôle et la composition du CRAC devraient être revus de façon à ce qu'il soit le reflet de la société civile dans son ensemble et il devrait être plus fonctionnel;*

b) *Le CRAC devrait commencer à mettre en place des mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation tenant compte des besoins spécifiques et de l'environnement et il devrait encourager le partage de l'information et faire connaître les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des plate-formes d'action dans les divers pays de la région.*